

Fiche technique

PLEDGE®

Herbicide racinaire à large spectre d'efficacité contre les adventices dicotylédones et les graminées dans la vigne

Matière active: 50% Flumioxazine

Formulation: Poudre mouillable (WP)

EMPLOI:

VITICULTURE:

Dosage: **0,8-1,0 kg/ha** à partir de 4^{ème} année de culture

Boille à dos: **25 g Pledge dans 20 l d'eau pour 250 m²**

Ajouter **Paloka** (3 l/ha) pour éliminer les adventices juste levées ou encore petites. S'il y a beaucoup de graminées ou d'adventices vivaces, mélanger **PLEDGE** avec du Glyphosate (5 l/ha).

Pulvériser **PLEDGE fin février, début mars**, au moins 3 semaines avant le commencement du débourrement de la vigne.

Observer les recommandations suivantes pour l'emploi de PLEDGE:

- Absolument respecter les recommandations concernant la période d'application.
- Ne pas appliquer **PLEDGE** par-dessus les vignes. Les bourgeons ne doivent en aucun cas entrer en contact avec la bouillie.
- Ne pas appliquer **PLEDGE** si les bourgeons les plus bas se situent moins de 40 cm du sol.
- Ne pas appliquer **PLEDGE** sur des sols sableux ou fraîchement travaillés.
- Eviter la dérive lors d'application; ne pas traiter **PLEDGE** lors de conditions venteuses.
- Dans les vignobles en banquettes, n'appliquer **PLEDGE** que sur le rang. Les replats doivent être enherbés ou désherbés avec **Paloka**.

Appliquer **PLEDGE** quand le vent est tombé, avec des buses grossières, à basse pression et avec un volume d'eau suffisant afin de bien mouiller le sol. Idéalement, l'application devrait se faire avant une averse ou une courte période de pluie.

Attention lors de mélange avec du glyphosate: le glyphosate peut provoquer des dégâts sur les vignes fraîchement taillées.

Protéger les jeunes vignes avec un manchon. Laisser le manchon en place après le traitement.

Après un traitement avec **PLEDGE**, il faut absolument nettoyer intensément le pulvérisateur, ainsi que la cuve de préparation, avec un produit de nettoyage spécifique comme par ex. **Agroclean**.

Informez le personnel des précautions à prendre lors de l'emploi de **PLEDGE**. Un non-respect des précautions d'emploi peut fortement inhiber le débournement et la croissance des sarments. Le fabricant décline toutes responsabilités pour des dégâts causés par un emploi non conforme du produit.

RHUBARBE:

Dosage: **1,0 kg/ha**

Application après la récolte. Lors d'application juste après la récolte, la culture ne doit pas être touchée.

PROTECTION DES UTILISATEURS - PRÉCAUTION

Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection. Application de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure.



Omya (Schweiz) AG
AGRO CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41
www.omya-agro.ch

SPECTRE D'EFFICACITE:

Si la couverture du sol par les mauvaises herbes est déjà importante au début mars, seule une partie de **PLEDGE** atteint le sol, ce qui peut diminuer la durée et l'intensité de son efficacité.

Sont très bien combattues:

amarante livide	morelle noire
amarante réfléchie	mouron des champs
chénopode blanc	mouron des oiseaux
épilobes	moutarde des champs
géranium à feuilles rondes	renouée persicaire
géranium disséqué	séneçon commun
laitue	véronique de Perse
mercuriale	

Sont bien combattues:

digitaire sanguine	pâturin annuel
gaillet	ray-grass
laiteron rude	renouée des oiseaux
laiteron maraîcher	sétaire glauque
liseron	sétaire verte
panic pied-de-coq	

Effet partiel (freinant):

prêles
vergerette du Canada

MODE D'ACTION:

PLEDGE est un herbicide racinaire à longue rémanence avec une faible action de contact. La matière active **flumioxazine** n'est pas systémique. C'est la seule représentante de la famille des N-phenylimides. La **flumioxazine** inhibe l'activité d'une enzyme. Cela conduit à l'accumulation de porphyrine dans les plantes sensibles. Cette accumulation provoque des dégâts irréversibles sur la structure et la fonction des membranes cellulaires. La matière active **flumioxazine** détruit les adventices au cours de leur germination et de leur levée. Elle provoque des nécroses sur l'hypocotyle et inhibe la croissance des racines.

PLEDGE n'a qu'une faible action de contact. La matière active n'est pas systémique. Une application de **PLEDGE** sur des plantes sensibles provoque un jaunissement et un brunissement du tissu végétal. Ces symptômes se limitent aux parties atteintes par la bouillie.

PLEDGE possède une excellente efficacité contre les adventices résistantes aux triazines.

La **flumioxazine** a un profil écotoxicologique très favorable. Elle est fixée dans le sol et ne peut ainsi pas être lessivée. Elle est biologiquement dégradable et peu toxique pour les animaux du sol et les utilisateurs. Aucun résidu n'a pu être mesuré dans

les raisins ou dans le vin. Elle n'a pas d'influence sur la vinification.

Emballages:

Sachets de 0,5 kg
Cartons de 10 x 0,5 kg

DANGER – RISQUE – SÉCURITÉ

Symboles et indications de danger:

GHS08 Dangereux pour la santé
GHS09 Dangereux pour le milieu aquatique

Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger:

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
H360D Peut nuire au fœtus.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
SPo 2 Laver tous les équipements de protection après utilisation.

Mentions de prudence:

Réservé aux utilisateurs professionnels.
P102 Conserver hors de portée des enfants.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'incinération agréée.

Les renseignements mentionnés dans cette fiche technique ne sont que des données générales. Respecter scrupuleusement les informations figurant sur les étiquettes.

® Marque enregistrée de Sumitomo Chemical Co Ltd.



Omya (Schweiz) AG
AGRO CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41
www.omya-agro.ch